



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2018 À 19 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseiller district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
<u>Est absent :</u>	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Sont aussi présentes</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

18-12-373

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

Monsieur le maire procède à la lecture du discours sur le budget de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts aux termes duquel il traite des faits saillants du budget 2019 et des orientations et actions qu'entend prendre et maintenir le conseil municipal pour la prochaine année.

18-12-374

2- Adoption du Règlement 18-884 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-884 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 14 décembre 2018.

CONSIDÉRANT que le maire a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée à la séance extraordinaire du 14 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-

884, décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2019, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. De plus, le conseil autorise la publication d'un résumé dudit règlement dans l'Avantage gaspésien.

ADOPTÉE

18-12-375 3- Approbation du programme triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021

CONSIDÉRANT la présentation par le maire du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021, pour un montant total de 12 595 472 \$, soit 5 861 956 \$ en 2019, 5 806 996 \$ en 2020 et 926 529 \$ pour l'année 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le plan triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour les années 2019, 2020 et 2021 et d'autoriser la publication d'un résumé dudit programme triennal dans L'Avantage gaspésien.

ADOPTÉE

5- Période de questions

Monsieur Deschênes répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

18-12-376 6- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 19 H 28.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
